

BOTSORHEL ANNÉE 2017, N°12 Bulletin Municipal Novembre 2017

Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,



La rentrée des classes s'est bien passée à l'école Skol-An-Avel. Chacun a repris le chemin de ses activités, l'automne a pu donc s'installer.

L'équipe municipale poursuit son travail de réalisation pour lequel vous nous avez élus : voirie, trottoirs, réfection des murs au bourg et enfin changement de la porte de notre salle polyvalente en ce moment-même.

Pour terminer, je remercie personnellement toutes celles et ceux qui œuvrent au sein de notre commune pour qu'elle conserve son dynamisme et son attractivité : élus, agents, bénévoles, associations etc...

Je vous souhaite de belles manifestations, de belles pages de partage et de convivialité pour cette fin d'année.



Valérie I F DFNN



L'agenda

Dimanche 26 novembre 2017 Marché de Noël, BARA Trégor



Samedi 9 décembre 2017

Fest Noz, Danserien Bod sorhel

Dimanche 14 janvier 2018

Vœux du Maire à la salle des Fêtes

L'état civil

MARIAGE

De M. Christophe VILLEGER et de Mme Prisca MONOD le 21/07/17



Félicitations aux Epoux

MARIAGE

De M. Johan, Pierre, Marc LÉVÊQUE et de Mme Emmanuelle BURLION le 26/08/17



Félicitations aux Epoux

La vie communale

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

<u>Projet de travaux de sécurisation de l'entrée du Bourg rue de ker-IZELLA</u>

Le Maire informe l'assemblée du projet de travaux de sécurisation de l'entrée du Bourg rue de Ker-Izella.

Les travaux projetés à Ker-Izella ont pour objectif de ralentir la vitesse des véhicules à l'entrée du bourg par la création de chicanes.

Le coût total de ces travaux est estimé à 4 350 € HT.

Cette délibération, votée à l'unanimité, complète la délibération n°2017-30 du 01 juin 2017 du dossier Amendes de Police.

Loyer du local communal situé au 32 rue Ker Huella

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, donne son accord pour la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition provisoire des locaux pour une durée d'un an, du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 et en fixe un loyer mensuel de 100 €.

Transfert des compétences « Plan local d'urbanisme » « Tourisme » et « eau et assainissement », approbation du rapport des clect des 3 avril et 17 mai 2017.

Les travaux menés par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) réunie en séance les 3 avril et 17 mai 2017.

Les propositions formulées dans le rapport concernent :

- un transfert de personnel à compter du 1^{er} avril 2017 dans le cadre de la compétence Plan Local d'urbanisme pour la ville de Morlaix,
- un transfert dans le cadre de la compétence tourisme à compter de l'année 2017 : Sensation Bretagne. Ce transfert concerne les communes de Carantec, Locquirec et Plougasnou,
- la prise en compte des compétences « Eau et Assainissement » à compter du 1er janvier 2017, sans attribution de compensation et l'acceptation du principe de la neutralisation des effets négatifs (cas des économies d'échelle et de perte de trésorerie) pour les communes remplissant les conditions définies dans le rapport de la CLECT.

Les élus s'abstiennent à 9 voix et 2 voix pour.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents de la commune a été reconduit à l'unanimité :

Pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL sous la formule de franchise cidessous :

Choix 2	Avec une franchise de 15 jours par arrêt sur la maladie ordinaire	5.20 %	
---------	---	--------	--

Et /ou les agents affiliés IRCANTEC sous la formule de franchise ci-dessous :

Formule de fran- chise	Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.10 %	
------------------------------	---	--------	--

<u>Présentation du dispositif CEE (CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE) relatif au territoire TEPCV et choix du partenaire</u>

Le Parc naturel régional d'Armorique a été reconnu en 2016 par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » (TEPCV). Il s'agit d'une reconnaissance de l'engagement de notre territoire dans la transition énergétique et écologique.

Ce programme a permis au Parc et à plusieurs des communes et communautés de communes adhérentes de débloquer plus de 474 000 € de financements de l'Etat pour la réalisation de projets et des fonds privés d'un montant d'environ 975 000 € vont également pouvoir être levés pour financer des travaux de réhabilitation de l'éclairage public ou de rénovation thermique des bâtiments communaux ce qui est le cas pour notre commune.

Le TEPCV a été adopté à l'unanimité.

Certificat d'urbanisme : décision à prendre

Madame Le Maire soumet à l'assemblée d'une future demande de certificat d'urbanisme opérationnelle qui sera présentée par M. QUERE Guillaume et Mme BOURVEN Marie, pour une demande de construction d'un logement de fonction au lieu-dit « La Villeneuve » parcelle B 714, qui intégrera l'activité apicole.

Décide à l'unanimité de soutenir la demande du certificat d'urbanisme pour la construction d'un logement de fonction dans le cadre d'une activité d'apiculteur sur la parcelle B 714.

Guillaume QUERE n'a participé ni au débat ni au vote.

CCAS. 60 convives au banquet



Le traditionnel banquet offert par le Centre Communal d'Action Sociale aux personnes de plus de 65 ans a eu lieu le 1er octobre à la salle polyvalente et a accueilli 60 convives. Les membres du CCAS ont souhaité la bienvenue à tous et plus particulièrement à la doyenne et aux doyens de l'assemblée. Tout le monde s'est régalé en dégustant le repas servi par les Monts d'Arrée

De gauche à droite :

Jeanine LE MAIRE, Marcel LAVANANT et Jacky VAST

Réalisation des trottoirs





L'entreprise COLAS a réalisé les trottoirs entre le lotissement Bel Air et le centre bourg afin de sécuriser la circulation piétonne (26 640 € TTC) ainsi que le revêtement de la route de la Haie Trohom et celle de Pont Ar Goff (36 000 € TTC)

Réfection du mur à l'entrée du Bourg

Les travaux de jointement du mur de la Place de l'Eglise sont terminés et ont été réalisés par l'entreprise L'HERMINE ENDUITS, Guillaume LE ROUX récemment installé sur la commune.



Divagation des animaux

Ces derniers temps, nous constatons trop d'animaux en divagation sur nos routes avec un risque important d'accident ou chez des particuliers qui viennent se plaindre en mairie.

Le Maire est habilité à mettre fin à l'errance ou la divagation des animaux (article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

Compte tenu de l'augmentation des cas de divagations d'animaux, il est fait régulièrement appel à la société de capture « SAPCA » sur Plérin. Les animaux sont capturés et les frais de capture et de gardiennage sont à la charge du propriétaire.

Il est bon de rappeler qu'il est nécessaire d'être vigilant envers nos animaux car, en cas de sinistre pendant leurs divagations, le propriétaire en est responsable.

Les associations

Bara Trégor



L'exposition 2017

La quatrième exposition de l'association a connu une belle affluence avec plus de 400 visiteurs. 150 œuvres rassemblant une trentaine d'artistes amateurs et professionnels ont exposé leurs œuvres à la salle socioculturelle, transformée en salon des arts.

Le festival des arts 2017

De multiples exposants ont participé à la 4ème édition de cette fête locale. Un centre bourg très animé encore ce dimanche de septembre de la St Michel malgré une météo maussade.

Re Yaouank Gwechall



Le fest-noz du 16 septembre a connu un succès avec plus de 150 amateurs de danses bretonnes. Les amoureux de gavottes, Kost ar c'hoat, se sont déhanchés sur le parquet au son de la musique des sonneurs Jean-Yves et Michel, des airs de kan ha diskan du duo de Sandie et Guillaume, avant de laisser la scène au groupe Lapoused noz.



Le concours de belote organisé le 10 juillet a connu un franc succès avec 68 équipes en concours. Cent trente-six amoureux de belote se sont affrontés durant cinq parties



FNACA



Gym

Les cours de Gym ont repris le 12 septembre ils sont dispensés par Mme Marie-Armelle Droniou.

Ils ont lieu le mardi de 14 h à 15 h à la salle polyvalente.

Pour ceux qui le souhaitent, il est toujours possible de se joindre au groupe.

La cotisation annuelle est de 60€.

Comme chaque année, la section locale de la Fnaca, en partenariat avec l'association Dix de Der, organisait, son concours de belote. 65 équipes, soit 130 joueurs, se sont affrontées tout au long de l'après-midi. C'est dans une ambiance chaleureuse que les cinq parties se sont succédées, entrecoupées de petites pauses afin de se restaurer. La coupe pour la meilleure équipe botsorheloise, offerte par Guy Kervellec, a été remportée par Yvonne Kerharo et Jean Geffroy.

Danserien Bodsor'hel

La reprise des cours de danse bretonne, animée par Jeanine Le Scour, a eu lieu en septembre au plus grand plaisir des amateurs de musique bretonne.

L'Association organise son Fest Noz annuel le 09 décembre : VENEZ NOMBREUX !!

Skol An Avel

La cloche a sonné



Trente quatre élèves ont repris le chemin de l'école. Ils sont répartis dans deux classes : 18 en maternelle-CP avec pour enseignante Carole Inizan et 16 en primaire avec pour enseignant et directeur Arnaud Rannou, suppléé, le lundi et le jeudi après-midi une semaine sur deux par Marine Auttret. Annie Plusquellec et Maryline Geffroy (ATSEM), Céline Prigent et Gladys Tonnelier (AVS) complètent l'équipe pédagogique.

Les carottes sont cuites

A l'occasion de la Semaine du goût (du 9 au 13 octobre), les élèves de l'école ont pu découvrir la carotte sous toutes ses formes : crue, en jus, en gaufre ou en gâteau, sucrée ou salée. C'était l'occasion de découvrir de nouvelles saveurs et d'en apprendre un peu plus sur le légume orange. En maternelle-CP, la semaine a aussi été ponctuée par la venue de l'infirmière, avec laquelle les élèves ont parlé des 7 familles d'aliments et de l'équilibre alimentaire.

La semaine s'est terminée par la dégustation d'un cake d'amabilité apprécié de tous!





En Bref

Avis aux électeurs

L'inscription sur les listes électorales résulte d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 30 décembre 2017. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Pour voter à partir du 1er mars 2018 : .

- Si vous êtes déjà inscrit et que vous n'avez pas déménagé : vous n'avez rien à faire
- Si vous avez changé d'adresse sur la commune : signalez-le à la mairie
- Si vous êtes arrivés courant 2017 : inscrivez vous sur la liste électorale, en déposant à la mairie votre demande d'inscription (Cerfa 12669*01) accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
- Si vous êtes contribuable, déposez votre demande d'inscription avec une pièce d'identité et un avis de taxe foncière à votre nom propre
- Si vous atteignez l'âge de 18 ans avant le 28 février 2018, vérifiez auprès de la mairie que l'INSEE a réalisé votre inscription d'office

Communiqué de presse

Toutes vos démarches à compter du mois de novembre, pour votre permis de conduire, pour le certificat d'immatriculation de votre véhicule, pour le changement de nom sur votre carte grise, sont accessibles à partir du portail : www.demarches.interieur.gouv.fr

Déchèteries

Les déchèteries de Morlaix communauté passeront à l'heure d'hiver <u>à partir du lundi 16 octobre 2017.</u>

A compter de cette date, les déchèteries **fermeront à 17h** au lieu de 18h.

L'aire de déchets verts de Kérolzec (à St-Martin-Des-Champs), fermera également tous les jours à 17h.

Le samedi elle sera ouverte <u>uniquement l'après midi</u> de 14h à 17h.

Recyclage des cartouches

Nous avons remis en place à la Mairie la collecte des cartouches d'encre vides n'hésitez pas à venir y déposer vos vieilles cartouches.



<u>Les motards roulent pour le Té-</u> <u>léthon (14^{ème} édition)</u>

Samedi 9 décembre 2017, grand rassemblement motard au profit de AFM Téléthon (salle de Kerjézéquel, Lesneven, 29).

A partir de 10 h00, différentes animations sur site dont un **mini salon** ainsi qu'une **initiation à la moto** accessible à tous ceux qui n'ont pas le permis.

Restauration possible sur place. Dons possibles par chèque ou espèces sur place.

Ouvert à tout public.

14 h 00 - Départ de la balade moto de 70 kms pour le tour de la côte des légendes.

Renseignements: <u>g.tanne29@gmail.com</u> - Retrouvez toutes les infos à jour (parcours, horaires de passage, photos des précédentes éditions, ...) sur Facebook : **TelethonMoto29**

Comprendre la Prime Isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison est la pièce la plus haute de celleci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante.



Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale, qui doit être achevée depuis plus de 2 ans

Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence

Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation

Vous devez avoir des revenus inférieurs aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en lle de France	
1	14 308€	19 308€	
2	20 925€	29 066€	
3	25 166€	34 906€	
4	29 400€	40 758€	
5	33 652€	46 630€	
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€	

La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.